

ASSOCIATION « LES AMIS DU SIMSERHOF »

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

5 NOVEMBRE 2016

PROCES-VERBAL

M. Jacques KOENIG, accueille les personnes présentes à l'Assemblée Générale Constitutive de l'association des « Amis du Simserhof ». Il les remercie d'avoir fait le déplacement jusqu'au Simserhof.

Il tient à saluer tout particulièrement M. Daniel ZINTZ, Maire de Siersthal et Président de la Régie du Simserhof, M. Gilbert FOGEL, membre du Conseil d'Administration de la Régie du Simserhof et Vice-président de la section de Bitche du Club Vosgien et M. Roland HOFF, membre du Conseil d'Administration. Il prie d'excuser MM. VOGT, Président de la Communauté de Communes et LAFOURCADE, Maire de Hottviller et membre du Conseil d'Administration.

Il rappelle, en introduction, que cela fait plusieurs années que des réflexions sont en cours quant à la constitution d'une association s'intéressant au Simserhof. L'ouvrage est propriété, depuis 2012, de la Communauté de Communes du Pays de Bitche qui est donc en charge des investissements. Il est géré par une Régie qui en assure le fonctionnement quotidien. Il s'avère que la plupart des ouvrages ouverts au public sont gérés par des associations composées de membres bénévoles et de passionnés qui investissent beaucoup de leur temps dans le fonctionnement, la préservation et la valorisation de ceux-ci. Ces associations développent également de plus en plus d'initiatives dans le domaine de l'événementiel.

Jacques KOENIG précise que la constitution d'une association autour du Simserhof s'inscrit dans une approche de complémentarité et non de substitution à la Régie. Il ne s'agit, en aucune façon, de déstabiliser la Régie ou réduire ses activités. L'association, si elle voit le jour, doit compléter l'action de la Régie, permettre de mettre en œuvre des initiatives nouvelles que la Régie ne peut pas entreprendre du fait de ses moyens humains limités.

Il donne quelques exemples de ce qui pourrait relever d'une telle association : entretien et remise en état du bloc 8, avec sa tourelle ; remise en état du poste de commandement ; organisation de visites des blocs extérieurs ; recherches historiques... Il évoque l'organisation de la seconde marche IVV qui n'a pu se dérouler dans de bonnes conditions que du fait de l'assistance de l'association « Les As de la Vadrouille » d'Epping et de plusieurs bénévoles mobilisés par la Régie.

Il précise que la future association devra trouver un mode de fonctionnement qui ne perturbe en aucune façon les activités de la Régie et qu'une charte devra être élaborée rapidement pour fixer

certaines règles, la Régie restant, avec la Communauté de Communes, les organes en responsabilité du bon fonctionnement du site.

°

° °

M. Daniel ZINTZ salue les personnes présentes et se réjouit de l'initiative de constituer une association qui viendra renforcer les actions de la Régie en charge de la gestion de l'ouvrage.

Il rappelle que le Simserhof est non seulement un site touristique, mais avant tout un lieu de mémoire qui accueille chaque année de nombreux visiteurs.

Il évoque le rôle positif des associations qui s'investissent dans de nombreux ouvrages de la Ligne Maginot comme c'est par exemple le cas au Fort Casso.

Il constate avec satisfaction que ce soit des jeunes passionnés par le Simserhof et la Ligne Maginot qui aient pris l'initiative de constituer cette association et souhaite qu'ils puissent s'investir utilement dans la valorisation et la promotion de l'ouvrage.

Il souhaite que des liens puissent se tisser avec d'autres associations y compris allemandes et notamment celles qui se chargent d'entretenir et promouvoir touristiquement les ouvrages de la Ligne Siegfried.

°

° °

Jacques KOENIG propose ensuite à l'assemblée de donner lecture des projets de statuts. Il indique qu'il s'agit de statuts classiques d'une association de droit local.

Suite à la lecture des statuts, et sur proposition des membres de l'assemblée, il est décidé :

- de fixer un quorum d'un tiers des membres pour les réunions ordinaires de l'assemblée générale
- en cas de dissolution, d'attribuer les éventuels dons matériels, à la Communauté de Communes du Pays de Bitche
- de mettre en place un registre des dons matériels

Après révision des projets de statuts, M. Jacques KOENIG, propose à l'assemblée de se prononcer sur les statuts.

L'assemblée approuve les statuts à l'unanimité.

°

° °

Après l'adoption des statuts, M. Jacques KOENIG propose de passer à l'élection des membres du Comité Directeur. Il rappelle que selon les statuts, le Comité Directeur comprend 9 membres élus par l'Assemblée Générale.

Il demande aux candidats de bien vouloir se manifester. Il indique que les membres du Bureau seront, ensuite, désignés par le Comité Directeur et en son sein.

Se déclarent candidats :

- M. Michel REISDORF
- Mlle Mélissa WINTER
- M. Guillaume KOENIG
- M. Denis FASEL
- M. Heiko PALMA
- M. Pierre SCHROEDER
- M. Roland HOFF
- M. Kévin MULLER
- M Jacques KOENIG

L'Assemblée Générale approuve la constitution du Comité de Direction à l'unanimité.

M. Jacques KOENIG précise que tous les membres élus doivent compléter le tableau de composition du Comité de Direction et le signer.

Il propose une suspension de séance pour permettre au Comité de Direction de se réunir et désigner les membres du Bureau.

°

° °

M. Jacques KOENIG indique que le Comité de Direction a décidé de désigner comme membres du Bureau :

- M. Guillaume KOENIG, Président
- M. Kévin MULLER, Vice-président
- Mlle Mélissa WINTER, secrétaire
- M. Michel REISDORF, trésorier
- M. Roland HOFF, assesseur

Il félicite les membres élus et transmet la présidence de l'assemblée au nouveau Président de l'Association, Guillaume KOENIG. Il rappelle que les membres du Bureau devront également compléter le tableau des membres du Bureau.

°

° °

M. Guillaume KOENIG remercie les membres de l'Assemblée Générale et du Comité de Direction. Il propose de reprendre le cours de l'ordre du jour.

Il convient de désigner deux vérificateurs aux comptes.

Sont candidats :

- M. Gilbert FOGEL

- M. Jean-François KIMMEL

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité la candidature des deux candidats.

°

° °

Le Président propose de fixer le montant des cotisations. Après avoir pris des renseignements sur ce qui se pratique habituellement dans ce type d'association, il propose de fixer la cotisation annuelle entre 15 et 18 €.

L'Assemblée Générale décide de fixer la cotisation annuelle à 15 €.

°

° °

Le Président présente ensuite aux membres de l'Assemblée Générale le logo de l'association.

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité le logo.

°

° °

Le Président sollicite l'accord de l'Assemblée Générale pour entreprendre les démarches pour ouvrir un compte bancaire au nom de l'association.

L'Assemblée Générale autorise, à l'unanimité, le Président à entreprendre les démarches afférentes.

°

° °

Le Président informe l'Assemblée Générale des démarches qu'il va entreprendre pour souscrire une police d'assurance de manière à couvrir les risques liés à l'activité de l'association et de ses membres.

L'Assemblée Générale prend acte de ces démarches à entreprendre.

°

° °

Le Président informe l'Assemblée Générale de la mise en place d'un site internet : amis-simserhof.fr

°

° °

Le Président souligne l'intérêt de la constitution de cette association des « Amis du Simserhof ». Il confirme que cette association n'a aucunement vocation à se substituer à la Régie, mais à jouer la carte de la complémentarité. Il insiste sur la nature des actions à entreprendre et notamment son souhait de pouvoir entreprendre des travaux de réfection dans le bloc 8 avec, en particulier, la remise en état de la tourelle qui est encore partiellement bloquée. Il évoque également le travail qui pourrait être entrepris pour revaloriser le poste de commandement qui est ouvert à la visite à l'occasion de la « Nuit des musées ».

Il insiste sur les recherches historiques pouvant être envisagées. Il souligne également les initiatives en matière de participation à des actions de reconstitution.

Il indique également son intention de prendre l'attache de la Fédération André Maginot.

Il précise qu'il va entreprendre les diverses démarches pour déposer les statuts, ouvrir un compte bancaire et souscrire une assurance. Une fois l'association inscrite, il propose d'organiser une nouvelle réunion des membres.

°

° °

Après avoir épuisé l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée Générale Constitutive à 16 h 40.

Fait au Simserhof, le 11 novembre 2016

Le Président

La Secrétaire

Guillaume KOENIG

Mélissa WINTER